



HAL
open science

Le malaise identitaire du côté majoritaire: la langue et la République française

Claudine Moïse

► **To cite this version:**

Claudine Moïse. Le malaise identitaire du côté majoritaire: la langue et la République française. L'identité et ses frontières, approches croisées d'un malaise contemporain, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, pp.33-45, 2008. hal-02496530

HAL Id: hal-02496530

<https://hal.science/hal-02496530>

Submitted on 3 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le malaise identitaire du côté majoritaire : la langue et la république française

Claudine Moïse
Université d'Avignon

Préambule.

On (moi la première) étudie souvent l'identité de l'autre – les « francophones hors Québec », les jeunes des banlieues, les immigrés -, celle des minoritaires, comme si les majoritaires ne pouvaient souffrir quelque doute identitaire et vivaient de leur certitude homogène. Il y a des problèmes « d'intégration », « d'acculturation », « de bilinguisme soustractif » etc... Mais ne peut-on voir le contact des cultures autrement que par des manques, à l'aune des majoritaires ?

J'ai eu envie donc de me pencher ici sur un malaise de majoritaire, malaise que l'on se refuse bien souvent à nommer.

Introduction

La position idéologique française s'est affirmée depuis le siècle des Lumières et a été fortement portée par la Révolution de 1789. La *nation*, dans la perspective d'un contrat social, repose sur la volonté politique des individus de vivre en société d'où découlera une vision culturelle commune. La Révolution de 1789 impose une citoyenneté unique, indifférente aux particularismes et donc aux groupes minoritaires. Aujourd'hui pourtant, les deux articles si souvent brandis de la constitution, l'article 1., *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale*, et l'article 2, *La langue de la République est le français*, sont largement mis à mal par des valeurs considérées comme menaçantes, la mondialisation, le multiculturalisme et le multilinguisme. Face à cet état de fait, les discours sur la langue, sur sa perte et donc sur sa protection font partie du paysage hexagonal et les actions menées, les décisions prises tentent de redonner ses lettres de noblesse à une langue qui se perdrait. Or, la langue française permet la reproduction de l'idéologie dominante et affirme la légitimité de la République comme Etat-nation. À mon sens, la fragilité actuelle si souvent évoquée de la langue française serait davantage le symptôme du malaise de la nation.

1. Les thèmes de la menace

Un discours ancestral

Le discours sur la langue et ses menaces, discours ancestral, est très fortement présent à des moments de crise et de transformation sociales. Comme le signale F. Gadet¹, le discours puriste de protection de la langue s'est exacerbé en des moments politiques de débats de société : années 1900 (confrontation de deux modèles de société), années 30 (crise économique, menace de guerre), années 60 (persistance de l'échec scolaire, régression du statut international du français, perte de l'empire colonial). Je rajouterai années 90 (traité de Maastricht, mondialisation). Les métaphores de la menace se perpétuent de siècle en siècle depuis les récriminations contre l'italien au XVI^{ème} siècle et sont encore légion dans les livres de précepte de bon usage ou dans les chroniques des lecteurs. On croirait relire les *Remarques de Monsieur Lancelot, pour la défense de la langue française* édité et réédité (1930) : « il faut faire le front unique contre les ennemis du dehors et surtout contre les ennemis du dedans. L'amour de l'humanité nous l'ordonne aussi bien que l'amour de la patrie ».

Des menaces multiples

Une des premières menaces est relayée par l'image de la **pureté** d'une langue homogène. Le thème de l'invasion lexicale, et donc notamment des mots anglais, est permanent. Or, comme le signale souvent Alain Rey² sur les ondes, une étude attentive des productions lexicales et du dictionnaire montre que les emprunts et les calques ne sont pas si nombreux et qu'ils sont très vite intégrés par les usagers.

Dans le même sens, on entend encore et toujours le discours sur la crise du français, de son appauvrissement qui passe par le manque de vocabulaire des jeunes et l'emploi d'expressions de banlieues. Le ministère de l'éducation, après avoir supprimé en 2003 les budgets pour les interventions artistiques, a renforcé en primaire l'enseignement de la grammaire³. Le thème de la

¹ Gadet, F., 2003, *La variation sociale en français*, Orphys : 21, Paris

² Alain, Rey, lexicologue et lexicographe, éditeur des dictionnaires *Le Robert* et chroniqueur sur France-Inter.

³ En octobre 2004, suite à un grand débat national sur l'avenir de l'école, la commission présidée par Claude Thélot rendait son rapport. Elle mettait en avant la nécessité d'un « socle commun ». « Pour éclairer des orientations possibles,

crise du français à l'école est apparu dans l'univers scolaire à l'orée du 20^{ème} siècle et perdure. En son temps, Nicole Gueunier⁴ avait cherché ce que recouvrait le terme de « crise » et avait mis en avant la tertiarisation des professions, l'insécurité linguistique des couches moyennes et la force des médias. Bref, le français, plus visible et présent dans l'espace social, renvoyait à de plus grandes variations qui pouvaient provoquer des craintes de fragilisation de la langue de référence, celle représentée par une certaine norme idéalisée. S'il n'y a pas nécessairement crise pour les chercheurs, il y a toujours crise pour l'éducation nationale et le grand public, comme le montrent les chroniques sur la langue dans les journaux et les concours d'orthographe. La baisse tant récriée de la qualité de la langue serait l'ébranlement du modèle idéal de la langue écrite qui suscite découragement et investissement et surtout la déception devant l'école qui ne joue plus son rôle de promotion sociale.

De l'homogénéité, on en vient à la pureté voire à la **langue civilisatrice**. Et ce discours n'est pas celui d'un autre temps. Et ce discours n'est pas celui d'un autre temps. À l'occasion du transfert des cendres d'Alexandre Dumas au Panthéon, beaucoup de journaux ont consacré des articles à cet écrivain national. Un article de *Paris Match*, du 25 juillet 2002, titrait, au-dessus des commentaires de Jean Dutourd de l'Académie française, et de Denise Bombardier, chantre de la défense du beau français, « Dumas est la preuve que l'on peut être d'origine africaine, devenir français, et maîtriser mieux que personne notre langue ». Comme si l'on devait être français pour maîtriser la langue française, comme si la langue française ne pouvait être le bien des Africains. Bref, comme si le français était bien la possession de la France, pouvant faire œuvre civilisatrice et renvoyant dos à dos les variétés populaires de l'hexagone, celles de la francophonie et les langues de l'immigration. Et cette pureté recherchée fait écho à notre propre crainte, peur du multiple qui nous habite, de la pensée complexe chère à Edgar Morin, de notre propre étrangeté. Or, ce sentiment d'étrangeté et d'hostilité à l'égard de l'autre imparfait et impur dans sa langue renvoie, dans une forme d'exorcisation, à la part d'étrangeté enfouie en soi, menaçante, comme le reflet d'une faille possible, d'une perte originelle inimaginable, d'un fond obscur haïssable.

le socle commun des indispensables pourrait comprendre les fonctions primordiales suivantes : lire, écrire, maîtriser la langue et les discours, compter, connaître les principales opérations mathématiques, s'exprimer (y compris en anglais de communication internationale), se servir de l'ordinateur, vivre ensemble dans notre République ». Se voit encore une fois réaffirmée la primauté de l'école comme détentrice des valeurs de la République et de la langue.

⁴ Gueunier, N., 1895, « La crise du français en France », in Maurais, J., *La crise des langues*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et le Robert : 4-38.

La menace touche aussi **l'unilinguisme d'Etat** et on sait les pirouettes effectuées par Bernard Cerquiglini pour justifier, auprès du ministre, la signature de la charte européenne des langues régionales et minoritaires et pour élaborer la liste des langues de France. Bernard Cerquiglini, chargé par Matignon de faire l'inventaire de ces « langues de France », recense dans son rapport, remis en avril 1999, 75 langues parlées sur le territoire français (métropole, départements et territoires d'outre-mer). Il revoit la notion de langues *territoriales* - mais finalement d'un point de vue politique et non pas linguistique -. « Ce désir d'une assise géographique des langues régionales s'oppose, estime-t-il, aux principes républicains français, qui tiennent que la langue, élément culturel, appartient au patrimoine national ; le Corse n'est pas la propriété de la région de Corse, mais de la nation [...]. Le vrai territoire d'une langue est le cerveau de ceux qui la parlent ». Il prouve ainsi (contre toute réalité sociolinguistique) que les langues régionales ne sont pas territorialisées et ne vont pas à l'encontre des principes de la nation. « La réalité sociolinguistique qui rappelle que la mobilité sociale contemporaine est telle que l'on parle les différentes langues « régionales » un peu partout ». Ce qui reste vraiment à vérifier, l'exemple choisi étant tout de même tendancieux : « le créole est une réalité linguistique bien vivante de la région parisienne ». Même s'il a usé d'une argumentation plus politique que sociolinguistique⁵, on peut être reconnaissant à l'auteur d'avoir dressé un paysage sociolinguistique complet et précis des langues du territoire français⁶, et d'avoir fait admettre les langues de France⁷. On peut lui être reconnaissant d'avoir fait admettre comme langues « non-territorialisées », les langues liées à l'histoire nationale française et qui ne sont pas langues officielles d'un autre pays, langues non de migrants mais de citoyens français, l'arabe maghrébin, l'arménien occidental, le berbère, le yiddish, le romani, le judéo-espagnol.

Et pour finir, le français perdrait toujours plus de son **influence mondiale** quand on garde la nostalgie d'un temps mythifié, celui où les Grands de l'Europe parlaient la langue de Molière. A Potsdam, la retraite philosophique du prince royal Frédéric II a bien fière allure. Sur le fronton, en lettres dorées, on lit clairement « le Sans souci ». C'est là, dans la paix des jardins, que Voltaire en

⁵ Moïse, C., 2000, « De la politique à la politique linguistique, quelle place du chercheur dans la cité ? », *Forschungsethik und minderheiten*, revue Grenzgänge, numéro 13. Université de Francfort sur le Main : 38-48

⁶ La loi Deixonne de 1951 sur l'enseignement ne concernait que le basque, l'occitan, le catalan et le breton...

véritable prince des Lumières s'entretint de philosophie, d'obscurantisme ou de fanatisme avec Frédéric II. En français. C'était en 1750. Trente ans plus tard, en 1783 Rivarol gagnait le prix de l'Académie des Sciences de Berlin pour le célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française*. Berlin, il y a deux siècles, Berlin quand la langue française parlait à l'Europe (ou quand on se parlait d'homme de lettres à souverain) de splendeur, de beauté et de philosophie. Aujourd'hui, « le Sans souci » accueille toujours quelques touristes nostalgiques d'une époque perdue. Le français n'est pas plus au centre, la francophonie n'est pas une force en marche⁸.

2. Des résistances de l'État nation

Face à l'hétérogène linguistique et aux pratiques réelles des locuteurs, perçus comme une menace dans l'espace public, la nation et les politiques résistent. La France a tenté de lutter contre la variété, l'hétérogénéité, et le plurilinguisme pour affirmer ses particularismes linguistiques et historiques. Elle a multiplié depuis les années 90 textes (Loi Toubon en 1994, impasses des réformes de l'orthographe, non ratification de la charte), déclarations (ouverture des sommets de la francophonie) et actions (lutte pour la préservation de la langue, politique de la langue française dans le monde, commissions de terminologie).

Face à l'anglais, la loi Toubon

La loi Toubon en 1994 proposait de sanctionner par la loi tout usage de l'anglais (en réalité d'une autre langue que le français) dans les publicités, les modes d'emploi, les contrats de travail et les enseignes. *Body shop*, par exemple, a été conduit devant le tribunal jusqu'à ce que ce nom soit déposé. On peut discuter la loi (d'un point de vue linguistique, comment juger d'un emprunt ?) mais intéressant est de constater que le discours, s'il renvoyait à la pureté de la langue, faisait état aussi des sanctions possibles, pour une bonne morale. Cette loi avait valeur d'intention politique, façon de contenter les citoyens et d'unir le corps social. Contre toute attente, elle eut très mauvaise presse parce qu'elle touchait à « la liberté d'expression » et parce que les militants des langues régionales se sont sentis visés.

⁷ Ainsi la Délégation Générale à la Langue Française est devenue la DGLFLF, la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

⁸ Moïse, C., 2003, « La francophonie... d'un discours à l'autre, pour quel aménagement ? », *L'écologie des langues, The Ecology of Languages*, Actes du colloque de Moncton, CRLA, 21-23 août 2002, Collection « Sociolinguistique » : 155-171

Face aux langues régionales, l'impossible ratification de la charte européenne

Alors que la signature de la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires (7 mai 1999) provoquait une levée de boucliers et exacerbait les passions dans un culte de la nation (le ministre de l'Intérieur, J-P Chevènement, ne parlait-il pas d'une balkanisation de la France ?), le Conseil constitutionnel, saisi le 20 mai 1999 par le chef de l'Etat, jugeait et affirmait publiquement le 16 juin que les engagements souscrits par la France dans le cadre de ce texte étaient contraires à plusieurs principes fondamentaux dont l'indivisibilité de la République. Pour aller vers la ratification de la Charte, il fallait que les autorités françaises acceptent une révision constitutionnelle. Les engagements concrets (les articles qui ont été signés) ne méconnaissent pas les normes constitutionnelles. En revanche, le préambule de la charte européenne ainsi que son article 7, qui a un caractère contraignant et général, étaient jugés contraires à la Constitution « en ce qu[ils confèrent] des droits spécifiques à des groupes de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées ». Ces dispositions sont contraires « aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français ». Ces trois principes, rappelle le Conseil, « s'opposent à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance ». Qui aurait osé se lancer dans une discussion sur l'indivisibilité de la République ? Les dispositions de la Charte étaient aussi contraires à la règle posée par l'article 2 selon lequel « la langue de la République est le français ». Or, d'après les Sages, « la Charte tend à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la vie privée mais également dans la vie publique ». Les journalistes même ne s'y sont pas trompés eux qui ont suivi pendant un an les tribulations autour de la Charte. « Peine perdue : la timidité du texte volontairement consensuel, qui visait à donner satisfaction aux régionalistes tout en calmant les ardeurs jacobinistes, n'a pas convaincu les gardiens de la loi fondamentale. Lesquels se sont livrés à une gymnastique juridique pour le moins contestable : les arguments du Conseil pour censurer la ratification de la carte ressemblent plus à un manifeste idéologique qu'à un exercice de droit ». Le 23 juin 1999, le président de la république, Jacques

⁹ Vallaeys, B., 18 juin 1999, « Le Conseil Constitutionnel tire sur les langues », *Libération* : 6

Chirac, faisait part de son refus d'engager à ce propos un processus de révision de la Constitution. Ainsi au nom des grands principes, indivisibilité de la nation, séparation privé/public, non reconnaissance des groupes, la charte ne pouvait être ratifiée.

Face à la perte de l'influence internationale, les discours de la francophonie, langue des droits et des libertés

Depuis les années 90, le discours dispensé, à travers les institutions de la francophonie, sur une expansion possible de la langue française, va changer de cap¹⁰. La langue française va servir l'exception et les droits et liberté. Depuis ces dernières années notamment, les axes politiques développés par la francophonie, (l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie est chargée, en tant « qu'opérateur principal », de conduire des actions initiées par l'Organisation internationale de la Francophonie), prennent une dimension idéologique certaine et tentent de redorer, par cette voie internationale, le blason de la nation. Les mêmes thèmes reviennent, la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Les valeurs de « démocratie », « du respect des droits de l'homme », « de paix et de développement » sont affirmées à partir du sommet de Hanoï au Vietnam en 1997, puis reprises en 1999 à Moncton au Canada et en 2002 à Beyrouth au Liban,. Le plan d'action du sommet de Moncton a pour premier axe d'intervention prioritaire, « la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit », qui se décline sous « l'appui à la paix », « l'appui à la sécurité des populations civiles », « la culture démocratique », « les droits de l'homme » et « l'Etat de droit ». Quelle est donc cette dimension politique envisagée ? Plus qu'une action directe, le rôle politique de la francophonie se veut d'exception, finalement dans la lignée des philosophes des Lumières, politique humaniste, humanitaire. Or, les entités linguistiques (francophonie, arabophonie, hispanophonie, etc) n'ont pas de réalités politiques : on dit mais on fait peu. Les décisions concernant la politique mondiale se prennent rarement au niveau « francophone », comme c'est le cas par exemple entre les Etats-Unis et l'Angleterre, comme on l'a vu entre George W. Bush et Tony Blair, suite notamment au 11 septembre. En regard des événements actuels du monde et de leur dimension internationale (conflit en Afghanistan, crises en Irak, en Corée du Nord, tensions au Moyen Orient...), l'influence politique de la francophonie pèse bien peu et n'est pas

¹⁰ Moïse, C., 2003, « La francophonie... d'un discours à l'autre, pour quel aménagement ? », *L'écologie des langues, The ecology of Languages*, Actes du colloque de Moncton, CRLA, 21-23 août 2002, Collection « Sociolinguistique » : 155-171

vraiment visible. De la même façon, les accords économiques entre pays francophones restent anciens, bilatéraux, il n'existe pas de marchés économiques multilatéraux de la francophonie (pas plus que de puissance militaire d'ailleurs, même pour la paix).

Ainsi le discours actuel de la francophonie repose sur une vision qui se veut - parce que toute action politique d'intervention réelle reste impossible - humaniste, faite de droit et de démocratie, culturaliste, dans un respect des spécificités, dans un « humanisme de la différence » qui « doit permettre de mieux répondre aux injustices et aux inégalités, au besoin de paix et de développement¹¹ ». La vision de la francophonie répond, comme celle intérieure, du « modèle républicain français », modèle « d'intégration » ; même si elle est mise à mal aujourd'hui à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, l'idéologie française, qui légitime la République comme Etat nation (universalisme abstrait, rareté, homogénéité, raison), ne peut plus être ouvertement maintenue (sous peine de ridicule) par un français, langue internationale de référence ; elle s'actualise alors à travers une politique internationale qui se voudrait à son tour d'exception (le refus de s'engager dans la guerre en Irak en étant un exemple) et que pourrait porter la francophonie... et en français tout de même puisque « la langue française et les richesses culturelles qu'elle exprime tout comme nos valeurs et le besoin de les partager¹² » doivent être fêtés. Ainsi les discours d'Abdou Diouf sont portés par ce lyrisme renouvelé, d'une francophonie politique en harmonie et tradition avec l'universalisme : « La francophonie affirme ses valeurs, sur la base d'une langue partagée, et donne au reste du monde l'exemple d'une diversité dynamique au service d'une aspiration universelle¹³ ». Ou encore, « Nous avons reçu en partage la philosophie des Lumières, les idéaux de la Révolution, l'aspiration à davantage d'égalité, de liberté, de fraternité. Il nous appartient de faire fructifier cet héritage, en l'enrichissant des valeurs issues des autres pays francophones et des leçons que nous avons tirées de cette histoire commune, et en l'adaptant aux réalités du monde d'aujourd'hui, si terriblement dépourvu d'idéal ». Et plus loin, « Le fait d'avoir une langue en partage et une histoire en héritage, nous rend peut-être plus sensibles à l'importance

¹¹ Discours d'Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, pour la journée internationale de la Francophonie, 20 mars 2004

¹² Discours d'Abdou Diouf, pour la journée internationale de la Francophonie, 20 mars 2004

¹³ Discours pour la journée internationale de la Francophonie, 20 mars 2005

de certaines valeurs, à l'émergence de nouveaux droits et de nouvelles aspirations des hommes et des femmes d'aujourd'hui¹⁴ ».

Face au monolinguisme d'Etat, le rapport Bénisti

En octobre 2004, un rapport préliminaire de « la commission prévention du groupe d'études parlementaire sur la sécurité intérieure », présidé par Jacques Alain Bénisti, député du Val-de-Marne était remis au premier ministre. Ce projet contraint les professionnels à signaler au Maire, « toutes les personnes présentant des difficultés sociales, éducatives et matérielles ».

Or, loin de tout travail éducatif de prévention, ce projet mise sur la répression et la sanction, façon de pénaliser l'exclusion sociale. Sont mentionnées de nombreuses mesures éducatives visant à la fois les parents et les enfants. Des mesures peuvent être prises face à ce qui est stigmatisé comme démission des parents, absentéisme des enfants à l'école, pratique des langues familiales. Les préconisations en matière de langue nous intéressent davantage ici. Il est dit notamment que « seuls les parents, et en particulier la mère, ont un contact avec leurs enfants. Si ces derniers sont d'origine étrangère, elles devront s'obliger à parler le français dans leur foyer pour habituer leurs enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer ». Et plus loin, que « si cette mère persiste à parler son patois l'institutrice devra alors passer le relais à un orthophoniste ».

Des voix et collectifs se sont bien sûr élevés contre ce rapport, notamment pour souligner le raccourci très réducteur entre apprentissage des langues et délinquance et la disqualification de l'arabe ou des langues d'immigration. Face à ces intentions, une lettre a été rédigée par le Réseau français de sociolinguistique. « *Avant de proposer des mesures qui se veulent préventives, les rédacteurs se livrent à un examen, période par période et dès « le berceau », du parcours type d'un jeune délinquant. Or, dans ce parcours type, le fait d'avoir des « parents d'origine étrangère » susceptibles d'utiliser « le parler patois du pays » à la maison constituerait, dans la chaîne des causes, le premier facteur potentiellement générateur de déviance. Les auteurs établissent ainsi d'emblée un lien implicite mais néanmoins direct entre bilinguisme et trajectoire déviante, tout en ciblant, par le recours à la désignation dévalorisante « parler patois du pays », certains bilinguismes. Partant de ce postulat, ils préconisent que les parents s'obligent « à parler le français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer » (p. 9).*

¹⁴ Discours d'Abdou Diouf, pour la journée internationale de la Francophonie, 20 mars 2004

S'ensuit toute une série de mesures à mettre en œuvre dans le cas où les parents passeraient outre cette injonction première. Ces mesures médicalisent et partant, stigmatisent, les pratiques langagières et les locuteurs, alors même que le rapport s'émeut plus loin des effets possibles de la stigmatisation sur les enfants en échec scolaire (p. 15). D'un point de vue sociolinguistique, ces déclarations appellent plusieurs remarques : il est indéniable que la maîtrise du français, langue de l'école et de la société est indispensable à l'insertion sociale des futurs citoyens. Mais, il n'en reste pas moins qu'assimiler, toujours de manière implicite, le bilinguisme à une pathologie et le mettre en rapport avec la délinquance est scientifiquement non fondé. En tant que linguistes, nous sommes en mesure d'affirmer, sur la base de nombreux travaux réalisés en France comme à l'étranger, depuis maintenant plus d'une trentaine d'années, que les choix de langues dans la communication familiale ne constituent pas en soi un facteur de risque. Il suffit de considérer la diversité des familles dans lesquelles plusieurs langues sont utilisées pour constater l'absence de corrélation entre bilinguisme et délinquance. En revanche, d'autres champs des sciences humaines et sociales montrent que certaines conditions de vie, caractérisées par une faiblesse des ressources matérielles et symboliques, augmentent les probabilités de « carrière déviante » pour les enfants qui sont socialisés dans ces cadres. L'État n'a pas vocation à réglementer les usages linguistiques au sein des espaces privés que sont les familles, même si les témoignages abondent de personnes à qui il a été déconseillé de parler leur langue à leurs enfants, au motif de risques d'échec scolaire ».

Et même si certaines mesures de l'Education Nationale vont dans le sens d'un meilleur apprentissage des langues étrangères, notamment à l'école primaire, il faut signaler combien ce mouvement s'inscrit dans des peurs de l'hétérogène, et renforce le sentiment de perte de l'unité nationale pour une défense des prérogatives dominantes et de l'ordre social.

3. La langue et le maintien de l'ordre social et public

Les mots comme le corps imposent le contrôle social. La codification de la langue (ce qui est correct et ce qui ne l'est pas) amorcée dès le XVI^e siècle s'intensifia tout au long du XVII^e siècle. Signe distinctif d'appartenance sociale, elle impose des frontières marquées par un bien parler, loin des dialectes ou de la variation sociale. La langue normée définit encore le juste comportement dans une reconnaissance de groupes et plus précisément celui de l'élite, de la cour du roi, qui s'expose à

la sphère publique. S'il est, de 1500 à 1660, la langue parlée par les gens du « meilleur monde »¹⁵, et fait la chasse aux traits dialectaux sous prétexte de précision et de rigueur, reflets des goûts esthétiques de l'honnête homme, le français devient, au temps des Lumières, de Louis XIV à la Révolution, la langue de la clarté et de la raison, idéologie instituée en dogme indéfectible, parler légitimé par les classes dominantes pour les classes dominantes. La raison linguistique se retrouve aussi dans la défense de l'ordre naturel des mots tandis que l'inversion du sujet est brandie comme domaine des passions et désordre des émotions, vieille querelle des Anciens et des Modernes, de Descartes à Condillac. Ainsi, dès cette époque, le primat de la raison sur le sensuel a imprégné les esprits et, du maintien du corps à la retenue de la parole, le modèle de bienséance et d'excellence passe par l'esprit contenu. Si la civilité, telle qu'elle est prônée au XVIIIe siècle, a permis de sortir des guerres civiles de religion, si elle a aidé à reconstituer le corps social¹⁶, elle était aussi forme de domination sociopolitique, qui définit l'espace public dans des contours policés, hors de toute variation ou langues autres.

De la même façon qu'elle marque l'espace public et politique, reproduit par l'école, la langue a épousé les vertus laïques. « Ce monolinguisme institutionnel semble bien avoir pris rang et fonction de religion d'Etat, par déplacement du sacré, dans le temps que l'Etat se laïcisait. Religion monothéiste, qui reconnaît un seul dieu : la langue française ; religion du Livre (LE dictionnaire, tenu, contre toute évidence, pour infaillible et immuable) ; religion prosélyte, comme toutes les religions du Livre : on sait l'ambition internationale du français, le messianisme quasi constitutif de cette langue et l'ardeur diplomatique en la matière¹⁷ ». Vertus laïques de la langue mais aussi morales et civiques¹⁸. Etre en langue française, dans l'apprentissage de sa difficulté pour « ne pas faire de fautes », loin de l'hétérogène et du plurilinguisme, tend à unifier l'espace public, à délimiter les frontières légitimes d'appartenance. Cette visée constitutive d'une légitimité citoyenne peut renforcer les fragilités sociales des locuteurs et favoriser leur insécurité linguistique dans un dénigrement de leurs propres parlers.

¹⁵ Lodge, A., 1997, *Le français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Fayard. Ou encore Hagège, C., 1985, *L'homme de paroles*, Fayard, Paris

¹⁶ Merlin-Kajman, H., 2003, *La langue est-elle fasciste ?*, Seuil ? Paris

¹⁷ Cerquiglini, B., 2003, « Le français, religion d'Etat », *Le Monde*, 25 novembre 2003

¹⁸ Gadet, F., 2003, *La variation sociale en français*, Orphys : 21, Paris

Conclusion

La revendication pour le français se double d'une lutte pour le maintien de la conception nationale républicaine. Mais de nombreuses crises politiques actuelles portant sur les valeurs culturelles ou sur la langue (de la loi sur le voile islamique à la suppression de l'arabe dialectal au baccalauréat) montrent une France en crise idéologique et en butte avec les revendications des groupes. La langue française est en crise, certes, mais pas comme on le croit. Les actions menées ne disent pas seulement la protection pour la beauté ou la perfection prétendues d'une langue, mais aussi la crise idéologique qui secoue la nation française. On demande alors beaucoup à la langue, être du contrôle social contre les fragilités nationales, contre les vagues de la mondialisation. Il faudrait lâcher prise, mais tant que la langue sera confondue avec les vertus républicaines érigées en modèle de conduite, de légitimité et de système d'exception, on la dira toujours menacée, menace qui rend compte de crispations et de frilosités face au monde en mouvement et en changement.